

[Le Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne - CRESEB]

*Présentation pour les réunions de
CLE et les comités syndicaux*

[L'historique]

- En 2008 : le Conseil régional s'interroge sur le rôle plus marqué que pourraient jouer les acteurs de la recherche pour aider les acteurs de terrain à décider des actions efficaces d'amélioration de la qualité de l'eau à mettre en place
- Dès l'automne 2008 : les organismes scientifiques et les opérateurs de l'eau bretons sont associés à la réflexion sur la création d'un centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau.
- Juin 2009 : les principes de la mise en place d'un centre de ressources sont approuvés lors de la session plénière du Conseil régional de Bretagne du 26 juin 2009
- Au cours du premier semestre 2010 : les réflexions et les échanges se sont poursuivis et ont permis d'aboutir à la rédaction d'un projet de convention constituant un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS, structure juridique adaptée à la coopération scientifique) : le CRESEB
- 1ère réunion de préfiguration du CRESEB le 25 juin 2010
- Aujourd'hui : une version stabilisée des statuts du GIS

[Rappel de l'objet]

- Le CRESEB constitue une **plateforme d'échanges** entre :
 - Les acteurs de terrain, prioritairement les CLE et EPTB, qui planifient, coordonnent et mènent des actions d'amélioration de la ressource et qui identifient les freins à l'action auxquels ils sont confrontés au quotidien
 - Les scientifiques, qui apportent des connaissances scientifiques et des réponses sécurisées aux problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs de terrain.
- Le CRESEB a vocation à faciliter et organiser le transfert de connaissances scientifiques, d'outils et de méthodes, afin d'appuyer les acteurs de la GIEBV dans leurs actions de reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques, par :
 - Des **portés à connaissance** sur des savoirs stabilisés et sécurisés
 - La mutualisation d'**outils opérationnels et de méthodes d'aide à la décision** existants, en les adaptant aux spécificités des territoires
 - L'**identification d'outils nouveaux** à créer et la définition de projets de transfert à développer.

[La composition du GIS]

- Groupement d'Intérêt Scientifique constitué de trois collègues :
 - Acteurs de la GIEBV : les Présidents des CLE des SAGE et les structures de mise en œuvre des SAGE
 - Organismes scientifiques : l'INRA, le BRGM, l'IFREMER, l'EHESP, Agrocampus Ouest, les Universités de Rennes 1, Rennes 2 et de Bretagne Occidentale
 - Instances publiques : l'Etat, l'ONEMA, la Région Bretagne
- Chaque instance ou organisme est membre du GIS.
- Des partenaires privilégiés sont également associés aux instances du GIS : les 4 Conseils généraux de Bretagne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le CEMAGREF, l'IUEM et l'OSUR

[Les instances du GIS]

- 2 grandes instances :
 - Le Conseil de groupement : l'instance de décision qui approuve les orientations scientifiques et techniques, le programme d'activités
 - Le Comité Scientifique et Technique qui permet de croiser les besoins des acteurs de terrain et le regard des scientifiques

[Ce que cela signifie pour les CLE et les Comités Syndicaux]

- Autoriser le Président de la CLE et le Président de la structure de mise en œuvre du SAGE à signer les statuts valant convention constitutive du GIS
- Désigner :
 - Des référents relais (politiques et techniques) qui seront amenés à participer aux Comités Scientifiques et Techniques, aux forums et groupes de travail (en fonction des thématiques abordées)
 - Un représentant pour chaque CLE et pour chaque structure de mise en œuvre des SAGE pour siéger au Conseil de groupement
 - Un Président ou Vice-Président du Conseil de groupement
 - Deux représentants pour l'ensemble des SAGE qui participeront aux réunions du Bureau
- Pour une signature des statuts et l'institution du GIS courant 2011

Les problématiques identifiées

- **Problématique 1 : systèmes agricoles, aménagement du territoire et impacts sur les milieux aquatiques d'eau douce et en zone côtière**
Comment comprendre les flux sur les territoires ? Comment interviennent les pratiques agricoles et l'aménagement du territoire ? Quels sont les impacts sur les eaux continentales et en zone côtière ? Comment les maîtriser (où agir ? quelles actions ?) ?
- **Problématique 2 : bon état écologique des milieux aquatiques**
Comment mieux connaître et préserver les patrimoines et écosystèmes aquatiques ?
- **Problématique 3 : inondations, sécheresse, changement climatique et gestion quantitative de la ressource**
Comment gérer les extrêmes – étiage et expansion ? Quel équilibre trouver par rapport aux usages pour maîtriser les impacts sur les écosystèmes et le bon état des cours d'eau et des eaux souterraines ?
- **Problématique 4 : contaminations bactériologiques et virales, polluants émergents, phytosanitaires et santé**
Comment mieux connaître et prendre en compte les sources de contamination ?
Comment mesurer les pollutions et leurs impacts sur l'environnement et la santé ?

Les problématiques identifiées

- **Problématiques transversales :**
 - **Concertation et jeux d'acteurs**
Comment faire passer des messages et mobiliser des acteurs sur les problématiques environnementales ?
 - **Portage de projets et organisation des maîtrises d'ouvrage**
Quelles sont les maîtrises d'ouvrage et les clés de financement à mobiliser ?
 - **Approche coût global, approche coût / efficacité environnementale**
Comment éclairer une décision par une mesure des impacts socio-économiques ou une approche coût / efficacité environnementale ?
 - **Fonctionnement hydraulique du territoire**
Comment comprendre le fonctionnement général hydraulique et avoir une vision globale en matière d'aménagement du territoire ?

Vers la définition de portés à connaissances et le transfert d'outils d'aide à la décision

Organisation d'un Comité Scientifique et Technique le 18 novembre avec les référents relais des organismes scientifiques, des acteurs de terrain et des institutionnels, qui a permis de :

- Vérifier le caractère complet des besoins exprimés, la cohérence des problématiques et la reformulation opérationnelle des questions
- Définir des priorités parmi l'ensemble des problématiques et des thématiques
- Croiser l'expression des besoins et l'état de l'existant avec l'expertise technique et scientifique des référents relais des acteurs de terrain et des scientifiques
- Pré-identifier la mise en place de groupes de travail, avec des personnes ressources qui permettront ensuite de définir précisément les projets à développer

Définition et validation du programme d'activités en cours : 2ème réunion du CRESEB le 30 mars
=> Déclinaison des actions ensuite